



Supension d'un contrat pendant un arret maladie

Par **cailloutchoux**, le **12/11/2009** à **16:39**

Bonjour,

j'ai signé un cdi dans une maison pour enfant le 8 septembre 2008, le 8 septembre 2009 je suis arretée par le medecin pour des ennuis de santé lié a ma grossesse. alors que ca fait une année que je suis embauchée dans cette structure j'aurai du etre payée a 100% mais le siege décide de ne plus me payé mon arret sous pretexte que durant mon année d'exercice j'ai eu 4 jours d'arret dc de suspension de contrat et du coup pas je ne comptabilise pas mon année qui me permet d'etre payé a 100%.....

ma question est : ont-ils droit de supsendre un contrat pendant un arret maladie et de décompter les jours pour l'annualisation????????????????????